

ARRÊTE DE POLICE PORTANT SUR L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A CERTAINES HEURES ET EN CERTAINS LIEUX DE LA COMMUNE

N°2022-09

Monsieur le Maire de la commune de Presly,

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités (CGCT), qui charge le Maire de la police municipal ;

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, comprenant notamment l'éclairage ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R.416-4 et suivants, relatif à l'éclairage et la signalisation de nuit, ou de jour par visibilité insuffisante ;

Vu les articles L.583-1 et suivants du Code de l'environnement, relatifs à la prévention des nuisances lumineuses ;

Considérant, d'une part la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes ; et d'autre part, la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue :

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'éclairage public de la commune sera éteint selon les modalités suivantes :

Lieux concernés : Routes de Ménétréol-sur-Sauldre, Neuvy-sur-Barangeon, Bois Bernard, Nançay, rue de la Poste, allée des Acacias, chemin des Velluets.

Horaire : 22h à 6h

ARTICLE 2 :

- réunion publique du lundi 24 octobre 2022 ;
- insertion d'une information sur le site internet de la commune ;
- insertion d'une information sur le panneau pocket ;
- insertion d'une information dans le bulletin municipal en fin d'année.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2022.



ARTICLE 4 :

Ampliation de l'arrêté au Syndicat d'Electrification du Cher.

Le 10 novembre 2022

M. MOREAU Nicolas

Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Moreau', written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.